



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Médaille Bronze J.S.E.A 14.07.2019 – édition du
20/08/2019**





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

-Bureau du cabinet-

Pôle représentation et
distinctions honorifiques

ARRÊTÉ

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 14 juillet 2019**

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;

VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports;

VU l'avis du 20 juin 2019 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

ARRÊTE

Article 1^{er} – au titre de la promotion du 14 juillet 2019, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- M. ALBUISSON Michel demeurant à SAINT-PAUL DE VENCE
- M. ALLASIA Jean-François demeurant à NICE
- Mme ARNOUX née LERDA Patricia demeurant au CANNET
- Mme DAHAN née LACHEGAR Brigitte demeurant à NICE
- M. DEFENDINI Jean-Marc demeurant à NICE
- Mme DICHARRY Jacqueline demeurant à NICE
- Mme DURRIEU née ROPION Chantal demeurant à COLOMARS
- M. FARGEAT Robert demeurant à ANTIBES
- M. FONDECAVE Claude demeurant à NICE
- Mme GAIMARD née MAUPETIT Dominique demeurant à NICE
- Mme GENOVESI Françoise demeurant à NICE
- M. GIRAUD Philippe demeurant à SAINT-LAURENT DU VAR
- M. LEFEBVRE Michel demeurant au ROURET
- M. MASTERENKO Jean-Claude demeurant à NICE
- Mme PAULET née LORNAGE Marguerite demeurant à NICE
- M. PERRET Olivier demeurant à ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
- M. PIVIN Fabrice demeurant à VILLENEUVE-LOUBET
- Mme RICCI Joëlle demeurant à CAGNES-SUR-MER
- M. ROCHETTE Gil demeurant à NICE
- M. SALOU Jean-François demeurant à CARROS
- Mme TOSELLO née MUNIER Annick demeurant à NICE
- M. VALIANI Jean-Claude demeurant à LA COLLE-SUR-LOUP
- Mme VIAL Marcelle-Paule demeurant à TOURETTE DU CHÂTEAU

Article 2 – au titre de la promotion du 14 juillet 2019, la lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- M. DALMAS Gabriel demeurant à LA COLLE-SUR-LOUP
- M. GARRET Cédric demeurant à MOUANS-SARTOUX
- Mme HAMILLE Virginie demeurant à CAGNES-SUR-MER
- M. LEMAN Richard demeurant à CAGNES-SUR-MER
- M. MENARDO Vincent demeurant à NICE

Article 3 – la secrétaire générale et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le **25 JUIN 2019**

Le Préfet des Alpes-Maritimes


Bernard GONZALEZ

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille Bronze Jeunesse Sports	2
Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2019.....	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2019.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2